

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE  
du mercredi 29 juin à 18 heures 30 en mairie**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18h 30

**Présents** : Maire : Michel MARIEN,

Adjoints : Jean-Pierre BETTIGA, Philippe MONDET, Simone BEAUVOIR, Daniel AUXIETRE

Conseillers : Catherine BOUCHOT-DAVID, Marie-Hélène BOURDIER, Morgane LAULIN, Gaëlle FONDE, Aline TABARDIN GOIGOUX, Marc RÉLOT, Jocelyn TOTON, Hervé RAMIN, Frédéric TOUZAIN

**Absents excusés** : Jacques PARMENTIER ayant donné pouvoir

**Secrétaire de séance** : Gaëlle FONDE

Monsieur le Maire adresse ses remerciements pour l'investissement de tous pendant les événements de début juin à la suite de l'orage de grêle. Il rappelle que la cellule de crise a été activée le dimanche 5 juin à partir de 14h et que la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a permis une meilleure gestion des nombreux sinistres par les pompiers venus en renfort de différents départements. La gestion de crise aura duré 6 jours.

**Ordre du jour :**

➤ Point 1 : Tarifs régie manifestations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les documents pour la régie « Manifestations » ont été remis à jour avec les services de la trésorerie.

Il appartient à présent au conseil municipal de déterminer le tarif du ticket pour les différentes catégories qui seront utilisées et le tarif des gobelets.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

* Boisson	1€
* Snack	2€
* Entrée/inscription	10€
* Repas	12€
* Gobelet	1€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

➤ Point 2 : Tarif mini camp ALSH été

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation est demandée aux parents dont les enfants partent en mini camp lors de l'ALSH d'été.

Le montant, qui comprend le repas du soir et le petit déjeuner, est à 4,73€ par jour depuis plusieurs années. Il propose de passer le tarif à 5€ à compter de cette année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ Point 3 : Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat aidé de Chloé DUPONT est arrivé à échéance le 31 mai et ne peut pas être renouvelé. Comme il avait été convenu un contrat à durée déterminé a été établi jusqu'au 31 août.

La possibilité d'un contrat d'apprentissage a été étudiée et proposée à l'agent qui a répondu favorablement.

L'UFCV Clermont-Ferrand propose une formation en alternance pour le BPJEPS Loisirs Tous Publics, sur une durée de 15 mois et demi, à compter du 14 novembre 2022, pour un montant de 7 750€ qui pourra être financé par le CNFPT. Le salaire de l'agent restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- l'inscription de l'agent à cette formation
- la signature d'un contrat à durée déterminé du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au début de la formation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

➤ Point 4 : Modalités de publicité des actes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifié aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publications sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par publication papier en mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE**

**D'ADOPTER** la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

➤ Point 5 : Décision modificative

N°3 remboursement sur exercice antérieur – projet seniors

63512 taxes foncières	- 305,00
673 titres annulés	+ 305,00

➤ Point 6 : Questions diverses

Point sur les travaux :

- Ecole : le gros œuvre et la charpente sont terminés, la couverture est à venir. Géoval prépare le dossier pour la consultation des travaux extérieurs de voirie pour un démarrage si possible début octobre. Les besoins en mobilier sont à l'étude en concertation avec les enseignantes (voir avec le département pour les tableaux numériques).  
M. Truttman a été chargé de l'étude de faisabilité pour l'école actuelle.

- RD 279 route de Vendat : il y a un peu de retard en raison des conditions météo. Le marquage au sol a été refait, celle de la commune va suivre vers l'école et à l'entrée du bourg avec l'installation de 4 stops, en accord avec le département.
- Rue des Loubières : le dossier de consultation doit être transmis prochainement au service marché public pour un début de travaux si possible début octobre.
- SICTOM : A la suite de la dernière réunion du syndicat, M. Auxière informe l'assemblée qu'il a été décidé de limiter à 12 passages par an le dépôt des déchets verts. Un composteur sera fourni gratuitement aux usagers intéressés.
- Manifestations de l'été : Monsieur le Maire rappelle les manifestations prévues durant l'été :
  - \* 13 juillet : repas, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal au stade
  - \* 14 juillet : défilé à 11h à confirmer
  - \* 24 juillet : course cycliste UFOLEP
  - \* 5 et 19 août : cinéma en plein air

Mme Bouchot-David et Mme Bourdier rapporte à l'assemblée que les bénévoles du comité des fêtes ont le sentiment de n'être impliqués que pour des manifestations imposées par la commune. Monsieur le Maire rappelle que c'est une commission communale mais que toute proposition d'animation sera étudiée.

M. le Maire clôture la séance à 21h.

